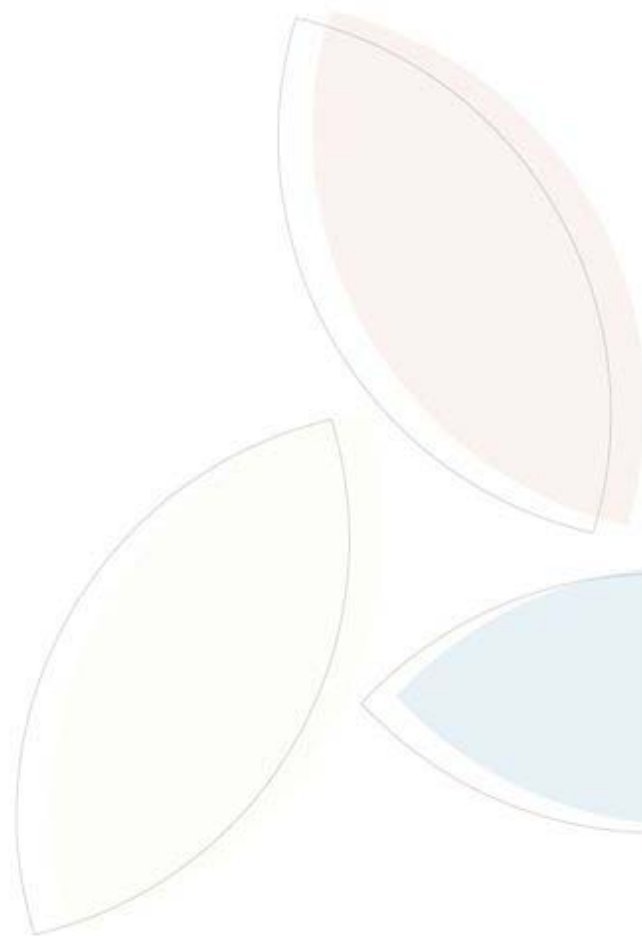


2011



**COPAS**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

*Fédération COPAS – association sans but lucratif  
Siège social : 4, rue Jos Felten L-1508 Howald  
Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg : F1437*

*(Date d'édition : mars 2012)*

## **Sommaire :**

### **Introduction**

- 1. Membres de la COPAS**
- 2. Objet de la COPAS**
- 3. Mission statement de la COPAS**
- 4. Organes de la COPAS**

*Le conseil d'administration*

*Le bureau exécutif*

*Les départements sectoriels et les commissions thématiques*

- 5. Cellule administrative**

*Les permanents*

*Les bureaux*

*Les frais de fonctionnement*

- 6. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes**

- 7. Faits marquants de l'année 2011**

*La réorganisation de la COPAS*

- 8. Principales activités de la COPAS en 2011**

- 8.1 Relevé des activités de la perspective des travaux des départements sectoriels et commissions thématiques**

- 8.1.1 Les travaux des départements sectoriels**

- 8.1.2 Les travaux des commissions thématiques**

- 8.2 Relevé des activités de la perspective des sujets traités**

- 8.2.1 Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides et de soins et d'accompagnement des usagers**

- 8.2.2 Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur**

- 8.2.3 Les travaux relatifs aux conventions collectives de travail**

- 8.2.4 La participation à diverses instances relatives aux formations pour le secteur**

- 8.2.5 La communication**

- 8.2.6 Divers**



## Introduction

La Fédération COPAS<sup>1</sup> – association sans but lucratif – a été constituée le 6 juin 1997, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, par les membres fondateurs suivants :

- la Fondation A.P.E.M.H.
- l'asbl Association des aveugles
- l'asbl Association Luxembourg Alzheimer
- l'asbl Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins
- la Croix-Rouge luxembourgeoise
- l'asbl Ententes des gestionnaires d'institutions pour personnes âgées
- la Fondation Stëftung Mathëllef
- l'asbl Entente des hôpitaux luxembourgeois
- l'asbl Fédération luxembourgeoise des services techniques pour le handicap
- la Fondation Ligue HMC
- la Fondation Kraizbiere
- la Fondation J.P. Pescatore
- l'Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extra-hospitalières en psychiatrie asbl

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 7 mai 1998, dépôt au RCSL le 17 août 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005, dépôt au RCSL le 9 mars 2006, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;
- assemblée générale du 29 avril 2010, dépôt au RCSL le 24 juin 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;

---

<sup>1</sup> La dénomination a changé à plusieurs reprises :

1. Dénomination originale : « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de prévention, d'aide et de soins aux personnes dépendantes »
2. Dénomination depuis les modifications statutaires du 18 novembre 2005 : « Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins », en abrégé COPAS
3. Dénomination depuis les modifications statutaires du 10 mai 2011 : « COPAS »
4. Dénomination depuis les modifications statutaires du 25 novembre 2011 : « Fédération COPAS », en abrégé COPAS

- assemblée générale du 10 mai 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;
- assemblée générale du 25 novembre 2011, dépôt au RCSL le 29 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS a été approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999.

Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

- assemblée générale du 20 mars 2003 ;
- assemblée générale du 18 novembre 2005 ;
- assemblée générale du 10 mai 2011.

## 1. Membres de la COPAS

A l'origine, la COPAS a été constituée en tant que confédération pour principalement confédérer des fédérations de membres individuels, ces derniers étant considérés quant à eux comme membres indirects de la COPAS. Toutefois, des adhésions directes à la COPAS à titre de membre individuel étaient également possibles et existantes.

L'assemblée générale du 10 mai 2011 a modifié le caractère de la COPAS de confédération en fédération. En conséquence, les membres indirects ont adhéré le 10 mai 2011 de manière directe à la COPAS. Par ailleurs, le statut de membre honoraire a été conféré aux anciennes fédérations membres de la COPAS.

Ainsi, au 31 décembre 2011, la COPAS compte les quarante-sept membres suivants :

- Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services association sans but lucratif (asbl)
- Association Luxembourg Alzheimer (asbl)
- Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l. (asbl)
- ATP a.s.b.l. (asbl)
- Autisme Luxembourg A.s.b.l. (asbl)
- Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux (association sans but lucratif) (asbl)
- Claire asbl (asbl)
- Commune de Sanem CIPA, Résidence Dickskopp (statut communal)
- Croix Rouge Luxembourgeoise (loi spéciale)
- Doheem versuergt (asbl)
- Elysis a.s.b.l. (asbl)
- Etablissement public "Centre hospitalier neuropsychiatrique" (statut étatique)
- Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" (statut étatique)
- Fondation Kräizbiert (fondation)
- Fondation Les Parcs du Troisième Age (fondation)
- Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung (fondation)
- Fondation J.-P. Pescatore (loi spéciale)
- Foyer "Eisleker Heem" Lullange (asbl)
- Help (asbl)
- Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, Association sans but lucratif (asbl)
- Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde (asbl)
- Hospice civil de la commune de Bertrange (statut communal)
- Hospice civil de la Ville de Remich (statut communal)
- Hospice civil Echternach (statut communal)
- Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg (statut communal)
- Liewen dobaussen asbl (asbl)

- Ligue HMC asbl (asbl)
- Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale, asbl (asbl)
- Maredoc (asbl)
- Mathëllef asbl\* (asbl)
- Monplaisir assistance & soins sàrl (sàrl)
- Muselheem (asbl)
- Novelia senior services S.A. (S.A.)
- Omega 90 (asbl)
- Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l. (asbl)
- Sodexo Luxembourg S.A. (S.A.)
- Sodexo Résidences Services (asbl)
- Sodexo Senior Service S.A. (S.A.)
- Solucare S.A. (S.A.)
- Stëftung Hëllef Doheem (Fondation)
- Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort (statut communal)
- Syndicat intercommunal ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation d'une maison de retraite régionale (statut communal)
- Syrdall Heem asbl (asbl)
- Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées (asbl)
- Ville de Diekirch, CIPA Résidence du Parc (statut communal)
- Yolande asbl (asbl)
- ZithaSenior S.A. (S.A.)

*\* Mathëllef asbl a adhéré à la COPAS lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2011*

Lors de l'assemblée générale du 10 mai 2011 le statut de membre honoraire a été conféré aux anciennes fédérations membres de la COPAS. En l'occurrence, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

- Asbl Seniors - secteur communal
- Egipa asbl
- Egsp asbl
- Ehl asbl
- Pasc asbl
- Riad asbl



## **2. Objet de la COPAS**

Selon l'article 3 de ses statuts, la COPAS a pour objet de défendre les intérêts communs légaux, sociaux et économiques de ses membres.

## **3. Mission statement de la COPAS**

Le mission statement de la COPAS a été approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2007 :

*La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou handicapées, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer la qualité de leur vie quotidienne.*

*Elle supporte activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.*

*Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'homme, ainsi que des principes régissant le service public.*

## 4. Organes de la COPAS

### Le conseil d'administration

Conformément à l'article 21 de ses statuts, *la fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées (...).*

*Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées.*

L'article 22 des statuts précise que *ne peuvent être nommés administrateur que des personnes physiques*. Par ailleurs, le règlement d'ordre interne précise que *le coordinateur général assiste aux réunions du conseil d'administration*.

Ainsi, à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 qui a décidé de reconstituer le conseil d'administration, celui-ci se compose des membres suivants :

<b>Administrateurs</b>	<b>Membre</b>
Normi BARNIG	Fondation Les Parcs du Troisième Age
Pierrette BIVER	Stëftung Hëllef Doheem
Bernard BRAUN	Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»
Edmée CATHREIN	APEMH
Alain DICHTER	Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»
Christian ERANG	Sodexo Résidences Services
Claude ERPELDING	Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde
Jeannot EWALD	Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde
Carine FEDERSPIEL	ZithaSenior S.A.
Jean FEITH	Etablissement public "Centre hospitalier neuropsychiatrique"
Nadia GOEDERT	Monplaisir assistance & soins sàrl
Evelyne GUILLOT	Elysis a.s.b.l.
Christophe LESUISSE	Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées
José LUXEN	Help
Jean-Marie MANGEN*	Syrdall Heem asbl
Romain MAUER	Claire asbl
Lydie PENEZ	Hospice civil Echternach
Michel SIMONIS	Doheem versuergt
Nicole SPIELMANN	Fondation J.-P. Pescatore

Fabienne	STEFFEN	Stiftung Hëllef Doheem
Corinne	THEIS	Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»
Robert	THEISSEN	Stiftung Hëllef Doheem
François	THOMA*	Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»
Jacqueline	WAGNER	Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg
Nathalie	WAGNER	Yolande asbl

\* lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2011, Jean-Marie Mangen et François Thoma ont été remplacés par respectivement Vito Annicchiarico et Robert Wildanger.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011 et conformément à l'article 24 des statuts, le conseil d'administration du 27 mai 2011 a procédé aux nominations aux fonctions statutaires suivantes :

Président\* : Michel Simonis

Vice-Présidente : Carine Federspiel

Secrétaire : Pierrette Biver

Trésorier : Romain Mauer

\* le droit conféré par l'article 21 des statuts de la COPAS à l'assemblée générale de nommer un administrateur en surnombre et revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération n'ayant pas été usé, il est revenu au conseil d'administration de choisir en son sein le président du conseil d'administration.

Pendant l'année 2011, le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises et en moyenne 22 administrateurs étaient présents ou représentés. A chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.

A noter que le conseil d'administration, sous les modalités statutaires d'avant les modifications statutaires du 10 mai 2011, était composé des personnes suivantes :

Administrateurs	Membre
Robert Theissen Pierrette Biver Fabienne Steffen Romain Mauer Jeannot Ewald Christophe Lesuisse Nathalie Wagner Paul Wagener Claude Erpelding	Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et soins asbl (PASC)
Christian Erang Normi Barnig Carine Federspiel Josée Thill Evelyne Guillot	Résidence Monplaisir Monplaisir Assistance et Soins sàrl

Alain Dichter Nicole Spielmann Franz Thoma Jean Bohler Bernard Braun	Asbl Seniors – Secteur communal
Michel Simonis Jean-Marie Mangen José Luxen	HELP asbl
Patricia Helbach	Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg
Edmée Cathrein	Réseau indépendant d'aide aux personnes dépendantes asbl (RIAD)
Arnaud Servais	Entente des Hôpitaux Luxembourgeois



Conseil d'administration 2011

### Le bureau exécutif

Selon l'article 26 des statuts, *la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le Président, le Secrétaire et le Trésorier.*

Le règlement d'ordre interne, dans sa version d'avant l'assemblée générale du 10 mai 2011 précisait la composition du bureau exécutif de la manière suivante : *Le bureau exécutif se compose du président, du vice-président, du Secrétaire et du Trésorier ainsi que d'autres membres du conseil d'administration, sans que toutefois le nombre des membres du bureau exécutif dépasse le tiers du nombre des membres du conseil d'administration. Sa composition tient compte de la diversité des membres de la confédération. Le coordinateur général assiste aux réunions du bureau exécutif.*

L'assemblée générale du 10 mai 2011 a modifié et réduit la composition du bureau exécutif étant donné la mise en place des départements sectoriels et des commissions thématiques. Ainsi, selon le règlement d'ordre interne tel qu'arrêté par l'assemblée générale du 10 mai 2011 *le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la COPAS. Le coordinateur général assiste aux réunions du bureau exécutif.*

Toutefois, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 25 mars 2011, la décision suivante en vue de la réorganisation de la COPAS à opérer par l'assemblée générale du 10 mai 2011: *Etant donné que la nouvelle organisation de la COPAS emportera des missions moins larges pour le Bureau exécutif – celles-ci étant principalement assumées par les départements sectoriels, voire par les commissions thématiques, la question se pose de la transition de ces missions vers les nouveaux « organes ». En effet, il faudra un certain temps avant que la nouvelle organisation soit effectivement mise en place et que le nouveau dispositif soit opérationnel. Pendant cette phase transitoire, le conseil d'administration plaide pour la continuation transitoire d'un bureau exécutif*

*dans les modalités actuelles. Il reviendra au nouveau conseil d'administration, lors de sa première réunion, de transposer cette proposition.*

Effectivement, lors de sa réunion constitutive du 27 mai 2011, le nouveau conseil d'administration a décidé de maintenir en place le bureau exécutif. En l'occurrence, le bureau exécutif s'est composé toute l'année 2011 des personnes suivantes :

Michel Simonis

Carine Federspiel

Pierrette Biver

Romain Mauer

Christian Erang

Christophe Lesuisse

Alain Dichter



*Bureau exécutif 2011*

*De gauche à droite : Christian Erang, Christophe Lesuisse, Alain Dichter, Pierrette Biver, Romain Mauer, Michel Simonis, Carine Federspiel*

Au courant de l'année 2011, le bureau exécutif s'est réuni à 9 reprises. En moyenne, 6 personnes étaient présentes.

### **Les départements sectoriels et les commissions thématiques**

Conformément aux nouveaux statuts adoptés lors de son assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, la COPAS s'est dotée de cinq départements sectoriels correspondant à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de sept commissions thématiques transversales de travail.

#### ***Département SHPA (Structures d'hébergement personnes âgées)***

Le département SHPA réunit les centres intégrés pour personnes âgées, les maisons de soins ainsi que les logements encadrés pour personnes âgées. Le département s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2011.

***Département SJPA (Structures de jour personnes âgées)***

Le département SJPA réunit les centres de jour psycho-gériatriques ainsi que les clubs seniors. Le département s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2011.

***Département SPP (Structures de la psychiatrie extra-hospitalière)***

Le département SPP réunit les gestionnaires actifs dans le domaine de la psychiatrie extra-hospitalière. Le département s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2011.

***Département SPH (Structures personnes handicapées)***

Le département SPH réunit les gestionnaires de structures pour personnes en situation de handicap. Le département s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2011.

***Département SASD (Structures d'aides et de soins à domicile)***

Le département SASD réunit les gestionnaires de structures d'aides et de soins à domicile. Le département s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2011.

A côté des départements sectoriels qui sont mis en place par l'assemblée générale – article 14 des statuts de la COPAS - le conseil d'administration peut mettre en place des commissions thématiques traitant de sujets transversaux à tous les départements – article 25 des statuts de la COPAS. Ainsi, le conseil d'administration a mis en place les commissions thématiques suivantes : commission thématique « Qualité » ; commission thématique « Soins/Santé publique » ; commission thématique « Formation » ; commission thématique « Communication » ; commission thématique « CCTSAS » ; commission thématique « Finances » ; commission thématique ponctuelle « Bilan assurance dépendance ».

## 5. Cellule administrative

### Les permanents

La COPAS emploie le personnel suivant :

**Stéphanie Heintz**, secrétaire-assistante, depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures par semaine).

**Evandro Cimetta**, coordinateur général, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, à durée indéterminée et à temps plein.

**Claudine Koster**, chargée de missions « soins », depuis le 12 septembre 2005, à durée indéterminée et à temps partiel (20 heures par semaine).

**Aline Mahout**, chargée de missions « qualité, recherche & développement », depuis le 4 juin 2007, à durée indéterminée et à temps plein.

**Carla Jorge Matias**, assistante chargée de missions « finances », depuis le 7 janvier 2008, à durée indéterminée et à temps plein.

**Sylvain Bousser**, chargé de missions « finances », depuis le 23 juillet 2010, à durée indéterminée et à temps plein.

En 2011, le staff de la COPAS a donc effectivement représenté 5,3 équivalents temps plein (ETP).



Cellule administrative

*De gauche à droite : David Bellion (a rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> mars 2012), Stéphanie Heintz, Aline Mahout, Claudine Koster, Sylvain Bousser, Carla Jorge, Monique Putz (a rejoint l'équipe le 16 janvier 2012), Evandro Cimetta*

### Les bureaux

En 2011, les locaux de la COPAS étaient situés au 4 rue Jos Felten à Howald.

### Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres dans la même proportion que chaque membre détient de voix aux assemblées générales.

Pour 2011, le budget arrêté par l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011 s'élevait à EUR 555.800.- pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS, soit une diminution de 11,20 % par rapport au budget autorisé de l'année 2010.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, le budget a été amendé pour répondre à la réorganisation de la COPAS, aux futurs recrutements envisagés et au déménagement de la COPAS dans des locaux plus spacieux. Il a alors été fixé à EUR 758.700 EUR.-, soit une augmentation de 36,51 % par rapport au budget autorisé de mars 2011.

## 6. Représentant-e-s COPAS au sein d'organes externes

<i>Organes</i>	<i>Représentant-e-s COPAS</i>
Commission consultative de l'assurance dépendance (article 387 du CAS)	Carine Federspiel et Christophe Lesuisse (membres effectifs) Michel Simonis et Jeannot Ewald (membres suppléants) Edmée Cathrein (représentant le secteur handicap) Evandro Cimetta (représentant la cellule administrative)
Commission qualité des prestations de l'assurance dépendance (article 387bis du CAS)	Carine Federspiel et Aline Mahout (membres effectifs) Christophe Lesuisse et Paul Wagener (membres suppléants)
Commission des normes (article 9bis convention-cadre CNS/COPAS)	Représentant-e-s des institutions en fonction des thèmes abordés + Evandro Cimetta, Aline Mahout (représentant-e-s de la cellule administrative)
Commission de surveillance (article 72 du CAS)	Jeannot Ewald, José Luxen, Elisabete Nobrega (Pour l'ANIL : Jean-Paul Bleser, Danielle Meyer)
Commission de surveillance (article 72 et 393bis du CAS)	Michel Simonis et Carine Federspiel (membres effectifs) Aline Mahout et Evandro Cimetta (membres suppléants)
Conseil arbitral des assurances sociales (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CAS)	Michel Simonis, Carine Federspiel, Evandro Cimetta
Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2011	Christian Erang, Fabienne Steffen, Anouck Van der Zande (Sonja Almeida), Nathalie Wagner, Alain Dichter, Carla Jorge et Evandro Cimetta
Commission paritaire ASFT (article 12b de la loi dite ASFT)	A nommer (membre effectif) Evandro Cimetta (membre suppléant)
Comité de concertation – personnes âgées (article 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel (membre effectif) Evandro Cimetta (membre suppléant)
Comité de concertation – personnes handicapées (article 16 de la loi dite ASFT)	Evandro Cimetta (membre effectif) Carine Federspiel (membre suppléant)
Plate-forme handicap	Aline Mahout, Evandro Cimetta
Conseil supérieur des personnes âgées	Evandro Cimetta
Steuerungsausschuss Etude PWC	Carine Federspiel, Alain Dichter, Christian Erang, Romain Mauer, Michel Simonis, Robert Wildanger, Evandro Cimetta, Sylvain Bousser
Comité de suivi Etude PwC	Alain Dichter, Christian Erang, Nicole Spielmann, Roby Jhari, Robert Wildanger, Claudine Koster, Evandro Cimetta, Sylvain Bousser
Etude PwC « Arbeitsgruppen: Kontenrahmen, KTR, Leistungserhebung, TD »	Différents membres représentatifs du secteur ainsi que Evandro Cimetta, Carla Jorge, Sylvain Bousser, Claudine Koster



Comité de pilotage « Portail santé »	Evandro Cimetta, Aline Mahout
Comité national pour l'e-Santé	Aline Mahout
Office national de conciliation	Nomination au cas par cas
Commission paritaire CCT SAS (article 4 de la CCT SAS)	Evandro Cimetta
Comité de pilotage CCT SAS	Michel Simonis, Fabienne Steffen, Alain Dichter, Christophe Lesuisse, Jean Fritsch et Evandro Cimetta
Délégation de négociation CCT SAS	Michel Simonis et Evandro Cimetta
Commission UFOCOR	Aline Mahout
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Aline Mahout (délégué effectif) Evandro Cimetta (délégué suppléant)
Commission de la formation aux fonctions d'ASF	Nicole Spielmann Aline Mahout
Plan gouvernemental « Maladies démentielles » - Comité de pilotage	Carine Federspiel

## 7. Faits marquants de l'année 2011

### La réorganisation de la COPAS

Incontestablement, le fait marquant pour la COPAS de l'année 2011 a été sa propre réorganisation. Afin de revenir sur cette démarche dans le présent rapport d'activité 2011, l'éditorial de la COPASNews de juin 2011 est reproduit à cet endroit :

*Le présent bulletin informe en détail sur la récente réforme des statuts de notre fédération. Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. Quels étaient les questions fondamentales à l'ordre du jour ?*

*Je me permets de les résumer comme suit :*

*Comment préserver dans une COPAS devenant de plus en plus grande, un contact étroit entre les adhérents et la fédération ?*

*Comment garantir dans une association très large que les intérêts individuels et sectoriels puissent être articulés et pris en compte ?*

*Et finalement : Comment veiller à ce que l'unicité d'une association multi-sectorielle puisse être préservée ?*

*A première vue, la mise en exergue des intérêts individuels et sectoriels est contradictoire au principe de l'unicité et, il est vrai, les deux premiers objectifs auraient pu demander une scission de la COPAS en plusieurs entités indépendantes. Or, l'expérience des 10 années passées a montré qu'il était utile, voire indispensable, de ne pas perdre l'avantage d'une grande fédération forte. Le maître mot « L'union fait la force » a donc guidé les auteurs de cette réforme.*

*L'assemblée générale a finalement approuvé la création de départements sectoriels regroupant directement l'ensemble des organismes gestionnaires concernés. Cette structure permet un échange étroit entre gestionnaires et une formulation des positions de la fédération émanant de la base.*

*Sur une deuxième strate, un conseil d'administration, dont la composition est semblable à l'ancien conseil, valide les travaux et résolutions sectorielles qui lui sont soumises en veillant à la cohérence, à la cohésion et à la transparence des positions de la COPAS. Ainsi l'unicité de la fédération est préservée tout en permettant à chaque gestionnaire de s'engager directement dans les départements qui le concernent afin d'y apporter son savoir-faire et ses points de vue.*

*Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à cette réforme, une réforme qui permettra à la COPAS de mieux relever, dans l'intérêt de ses membres, les défis des années à venir.*

*Michel Simonis  
Président*

## **8. Principales activités de la COPAS en 2011**

### **8.1 Relevé des activités de la perspective des travaux des départements sectoriels et commissions thématiques**

#### **8.1.1 Les travaux des départements sectoriels**

##### **Département SHPA (Structures d'hébergement personnes âgées)**

A partir du 7 juin, date de la première réunion du département, celui-ci s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2011. A l'occasion de ces réunions, plusieurs points concernant la comptabilité analytique uniforme (« KTR ») en cours de réalisation pour le secteur ont été discutés. Parmi ceux-ci, il est possible de citer l'amendement de la convention-cadre concernant les droits d'utilisation des données recensées en ESC, l'organisation logistique des recensements de prestations effectués en établissement, les modalités de recensement nécessaires à l'établissement de clés comptables, la suite à donner à l'étude au terme de sa phase de suivie par une société de consultance etc.

Les futurs besoins en formation pour le secteur ont également été traités à l'occasion des différentes réunions du département.

##### **Département SJPA (Structures de jour personnes âgées)**

Lors des cinq réunions de ce département, les discussions se sont surtout focalisées sur les problématiques récurrentes de financement des structures de jour pour personnes âgées et sur la situation actuelle et à venir de ces structures. Ainsi, l'élaboration d'une cartographie des centres de jour psycho-gériatriques a été entamée au cours de l'année 2011.

##### **Département SPP (Structures de la psychiatrie extra-hospitalière)**

Les réunions de ce département ont permis dans un premier temps d'analyser les modes de financement du secteur de la psychiatrie extra-hospitalière et de demander l'ouverture des négociations avec la CNS. Dans un deuxième temps, des réflexions concernant la mise en place d'une comptabilité analytique pour le secteur ont été engagées. Enfin, des travaux de réflexion sur les besoins, le développement et l'évolution du secteur de la psychiatrie extra-hospitalière ont été débutés dans l'objectif de définir une vision commune pour l'avenir.

D'autre part, cinq visites ont été effectuées auprès de structures de la psychiatrie extra-hospitalière par des membres de l'équipe salariée COPAS.

##### **Département SPH (Structures personnes handicapées)**

Différentes thématiques ont été abordées lors des réunions de ce département, notamment celle de la préparation des recensements dans le cadre des négociations des valeurs monétaires, de l'enquête relative aux besoins en formation et recrutement pour le secteur, de la tarification des actes infirmiers dans le secteur et de la validation de la valeur monétaire ESI pour 2012.

##### **Département SASD (Structures d'aides et de soins à domicile)**

Dans le cadre des trois réunions de ce département, les discussions ont concerné principalement la nomenclature des actes infirmiers et des soins palliatifs, l'évolution des actes infirmiers prestés et la participation de 12% aux frais des actes infirmiers demandée aux usagers.

Un sous-groupe de travail de cette commission s'est également tenu en 2011 pour préparer et analyser les données relatives à l'augmentation de certains types d'actes infirmiers.

## **8.1.2 Les travaux des commissions thématiques**

### **Commission thématique Qualité**

L'un des principaux objectifs retenus a été l'analyse des deux enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'assurance dépendance au domicile et en établissement devant servir comme base de réflexion pour le développement de futurs axes de travail. Un autre axe de travail concerne le renforcement de la culture qualité dans le secteur par un accompagnement et la diffusion d'informations relatives aux outils, démarches et procédures qualité existantes.

### **Commission thématique Soins/Santé publique**

Les réunions de cette commission ont eu comme objectifs la définition d'axes prioritaires dont la reprise des travaux relatifs à la nomenclature des actes infirmiers et la question de la facturation à l'acte ou au forfait, les travaux concernant la mise en place d'un assessment gériatrique (un sous-groupe de travail s'est réuni à ce sujet), l'analyse de l'avant-projet de loi concernant les droits et obligations des patients.

### **Commission thématique Formation**

Deux réunions ont eu lieu en 2011. La première réunion a permis de dresser un état des lieux des différentes instances ou groupes de travail auxquels la COPAS participe et des différents partenariats en cours relatifs aux formations initiales et continues intéressant le secteur.

La seconde réunion a été consacrée à la définition du contenu d'une enquête relative aux formations et aux besoins en recrutement de différentes qualifications pour le secteur. Cette enquête a été lancée en fin d'année 2011 pour des résultats escomptés au début 2012.

Il a été convenu de reconduire annuellement cette enquête afin de disposer de données relatives aux besoins annuels à communiquer aux différents partenaires en charge des formations initiales et continues.

### **Commission thématique Communication**

Cette commission thématique a mené les premières réflexions au sujet d'une stratégie de communication afin d'élaborer au cours de l'année 2012 un plan de communication.

### **Commission thématique CCTSAS**

Une première réunion de cette commission a eu lieu en 2011 avec pour thématique principale la continuation des travaux et réflexions relatifs aux questions de la rémunération à la fonction.

### **Commission thématique ponctuelle Bilan assurance dépendance**

Deux réunions ont eu lieu en 2011 et ont permis de démarrer l'élaboration du bilan de la COPAS sur l'assurance dépendance en définissant notamment la structuration du document d'analyse du bilan de l'assurance dépendance. Les travaux seront poursuivis en 2012 pour que des avis circonstanciés sur les bénéfices et les améliorations possibles à réaliser de l'assurance dépendance soient étudiés.

## **8.2 Relevé des activités de la perspective des sujets traités**

### **8.2.1 Les travaux et réflexions relatives aux politiques d'aides et soins et d'accompagnement des usagers**

#### **Les travaux de la Commission qualité des prestations de l'assurance dépendance et ses groupes de travail**

Pour rappel, Carine Federspiel et Aline Mahout sont membres effectifs de cette commission. Christophe Lesuisse et Paul Wagener sont membres suppléants. Tous participent aux réunions de la commission qui s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2011.

Les groupes de travail issus de la commission qualité auxquels participent la COPAS et certains salariés de ses membres ne se sont réunis qu'à 2 reprises au cours de l'année 2011. Il s'agissait notamment du groupe de travail relatif à la documentation de l'utilisateur.

Des discussions relatives à la protection et à l'utilisation des données contenues dans la documentation de l'utilisateur étaient toujours en cours en fin d'année 2011.

La rédaction de recommandations en matière de prévention des escarres a également été débutée, mais n'a pas pu être finalisée faute de ressources.

### **Les travaux relatifs à l'accord-cadre entre la CNS, l'EHL et la COPAS pour assurer la continuité des soins palliatifs**

Une réunion s'est tenue en 2011 entre la CNS, l'EHL et la COPAS pour poursuivre la rédaction d'un accord-cadre permettant d'assurer la coordination et la continuité des soins des usagers de soins palliatifs, la délivrance de certains produits pharmaceutiques et le prêt de différents matériels nécessaires à la prise en charge de ces usagers.

Différentes nouvelles modalités ont été introduites au projet d'accord-cadre et ont été validées à différents stades par les conseils d'administration respectifs de l'EHL et de la COPAS.

L'année 2012 devrait permettre de finaliser le texte et de conclure les modalités contenues au sein de l'accord-cadre par une signature entre les trois parties.

### **La commission des normes**

Créée en 2009, elle est composée notamment de la CNS et de la COPAS qui sollicitent, selon les sujets traités, leurs experts (CEO par exemple pour la CNS) ou membres concernés pour la COPAS.

En 2011, celle-ci s'est réunie à 7 reprises et a traité des sujets suivants :

- Temps bruts et temps nets des activités de Soutien non spécialisées : la CNS et la COPAS ont convenu que les activités de soutien non spécialisées seraient à considérer comme des temps bruts, à l'exception de l'acte SO115 devant être considéré comme du temps net à prester en totalité à l'utilisateur,
- Actes de Soutien dans le cadre des soins palliatifs : selon les dispositions de la nouvelle loi, les usagers de soins palliatifs ont pu bénéficier de tous les actes de l'assurance dépendance et ce dans les mêmes volumes que pour les usagers assurance dépendance. Une note explicative rédigée par la COPAS et avalisée par la CNS a été envoyée aux membres de la COPAS concernant notamment les objectifs de ces actes de soutien pour ces usagers et des actes de conseil permettant l'accompagnement des familles,
- Discussions relatives aux normes de coordination/direction des ESC : ces travaux étaient toujours en cours en fin d'année 2011.

Toutes ces réunions ont été précédées d'un temps de préparation interne, voire de réunions de préparation internes.

### **Le bilan du contrat d'agrément-type AMMD/COPAS**

Compte tenu d'une actualité chargée pour l'AMMD début 2011, le bilan relatif au contrat d'agrément-type signé par la COPAS et l'AMMD en 2008 n'a pu faire l'objet d'une rencontre entre les deux parties qu'à l'été 2011.

Le bilan, réalisé près de trois années après la diffusion auprès des membres respectifs par la COPAS, indiquait que plus de 53 % des structures concernées, membres de la COPAS, avaient pu signer et mettre en place les modalités inscrites au contrat d'agrément-type proposé par la COPAS et l'AMMD avec les médecins intervenants dans leurs structures.

Les deux parties ont cependant fait état de certaines améliorations possibles dans la collaboration entre le secteur et le corps médical.

D'autres pistes de travaux communs ont également été envisagées comme le déploiement d'outils communs ou de protocoles permettant d'assurer la continuité des soins. Ces différentes pistes n'avaient pas encore été explorées en fin d'année 2011 mais seront poursuivies en 2012.

### **Le groupe de travail formulaire d'admission unique**

Pour faire suite à une demande du secteur hospitalier, la COPAS avait proposé dès 2010 la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un document harmonisé dénommé « formulaire d'admission unique » susceptible de servir aux hôpitaux lors de demandes de placements en maisons de soins ou CIPA après une hospitalisation.

Ce groupe de travail, coordonné par la COPAS, était composé de l'EHL, des services sociaux des hôpitaux et des membres de la COPAS représentant le secteur du long séjour. Une réunion de finalisation du projet a eu lieu en 2011.

Le formulaire d'admission unique a été diffusé à la fois aux membres COPAS concernés et aux hôpitaux en août 2011.

### **Les travaux relatifs à la préparation d'un plan canicule 2011**

Comme chaque année, la COPAS a effectué avec ses membres concernés, à savoir les réseaux d'aides et de soins à domicile, la préparation d'une organisation en cas de déclenchement d'une alerte canicule.

Deux réunions ont été nécessaires pour organiser le dispositif avec le ministère de la Santé et le service social de la Croix-Rouge. Les divers documents et procédures mises en place les années précédentes ont été reconduits.

Une réunion interne et de nombreux échanges ont eu lieu pour préparer et mettre à jour ces documents.

La COPAS a également effectué une demande officielle auprès de ministère de la Santé pour que toute la phase préparatoire annuelle soit valorisée financièrement compte tenu du temps et de l'engagement demandés aux réseaux d'aide et de soins pour la mise en place de ce dispositif. Aucune réponse n'était parvenue à la COPAS en fin d'année 2011.

### **Le groupe de travail « Portail Senior »**

Ce groupe de travail, créé à l'initiative du ministère de la Famille et de l'Intégration dans l'objectif de créer un portail internet unique d'informations pour les seniors et leurs familles, et auquel la COPAS a participé, s'est réuni à 3 reprises en 2011 pour définir les contenus et le squelette du site. Les travaux étaient toujours en cours en fin d'année 2011.

### **La participation de la COPAS aux études et campagnes initiées par le ministère de la Santé**

La COPAS a participé aux travaux et à la diffusion d'informations relatives à différentes campagnes d'informations initiées par le ministère de la Santé :

- 4 réunions relatives à une campagne hygiène des mains dont le lancement a eu lieu le 5 mai 2011,
- 4 réunions relatives au groupe de travail « Methicilline Resistant Staphylococcus Aureus » dont les travaux étaient toujours en cours fin 2011.

### **La Plateforme Handicap**

Tout au long de l'année 2011, la COPAS a participé à 12 réunions de la Plateforme Handicap en contribuant notamment à la poursuite du projet de modélisation financière du forfait ASP.

## **8.2.2 Les travaux, analyses et modélisations financières pour le secteur**

### **L'étude en vue de la réalisation d'une comptabilité analytique (« KTR »)**

Dès 2008, une étude visant à la réalisation d'une comptabilité analytique uniforme (« *Kostenträgerrechnung – KTR* ») pour le secteur des établissements d'aides et de soins à séjour continu (ESC) avait été commanditée par l'Inspection générale de la sécurité sociale et le ministère de la Famille et de l'Intégration. Dans ce cadre, les travaux ont été poursuivis tout au long de l'année 2011 au sein de différentes instances auxquelles la COPAS a pris une part active. Les discussions ont ainsi été menées à plusieurs échelons selon que les points à trancher revêtaient une dimension stratégique ou nécessitaient à contrario une expertise technique.

Pour ce faire, les orientations stratégiques majeures du projet ont été déterminées au sein du comité de pilotage (« *Steuerungsausschuss* »). Afin de mener à bien ces dernières, plusieurs groupes de travail (« GT ») ont été initiés. Le « GT2 » avait pour prérogative l'élaboration de la méthodologie à adopter en vue de la réalisation de la comptabilité analytique ainsi que sa description exhaustive dans plusieurs cahiers des charges en vue de sa transposition informatique. La conception ainsi que l'accompagnement du recensement national des prestations était à la charge du « GT3 ». Enfin, le comité de suivi du projet se fixait pour objectif de conseiller le législateur en vue de la mise en œuvre des recensements et l'établissement final de la KTR.

Ainsi, l'ensemble des plateformes de discussion précitées se seront déroulées sur 25 réunions au total, les pourparlers entre les différentes parties prenantes (CNS, CEO, COPAS...) s'étant également maintenues après la phase de suivi du projet par la société de consultance en charge de l'étude, celle-ci étant arrivée à son terme en juillet 2011.

### **Les réunions de préparation en vue de la détermination des valeurs monétaires 2012**

Suite aux limites constatées de l'actuel système de négociation, la COPAS a organisé dès mars 2011 une réunion de réflexion afin de trouver de nouvelles pistes d'action en vue de négociations plus efficaces.

La délégation de négociation a ensuite élaboré une proposition pour les valeurs monétaires 2012 et l'a présentée à la CNS.

Afin de préparer le lancement du recensement des données et les négociations des valeurs monétaires 2012, deux réunions ont eu lieu en avril et juillet 2011 avec les membres de la COPAS pour discuter et présenter les nouveaux éléments à recenser et à valoriser sur les prix d'une heure d'aides et de soins dispensée pour l'exercice 2012.

## **Les négociations et la détermination des valeurs monétaires 2012**

Comme en 2010, le cycle de négociation des valeurs monétaires a débuté en octobre 2011 et s'est achevé en décembre 2011.

A l'issue de ces négociations, les valeurs monétaires (indice 100) suivantes ont été arrêtées à :

- 7,34664 EUR/h (soit 54,21 EUR/h à l'indice 737,83) pour les centres semi-stationnaires
- 8,57035 EUR/h (soit 63,23 EUR/h à l'indice 737,83) pour les réseaux d'aides et de soins
- 6,99052 EUR/h (soit 51,58 EUR/h à l'indice 737,83) pour les établissements à séjour intermittent
- 6,23816 EUR/h (soit 46,03 EUR/h à l'indice 737,83) pour les établissements à séjour continu

Les éléments négociés pour 2012 ont été les suivants :

Pour les quatre valeurs monétaires, la CNS a fait valoir une réduction des frais indirects à considérer dans le calcul des valeurs monétaires justifiant cette dernière par les économies d'échelle constatées. Il convient également de mentionner les adaptations découlant des accords signés touchant à la convention collective de travail SAS. Ainsi, la prime mensuelle de 1,5% pour l'année 2012 a été prise en compte tout comme celle s'étant appliquée rétroactivement pour l'année 2011. Finalement, l'impact des congés susceptibles d'être reportés à l'année suivante a été valorisé suite à des données recensées.

Pour les secteurs des RAS et des CSS, les négociations ont été menées sur des réflexions supplémentaires. Afin que la structure du personnel dans les CSS puisse répondre à l'évolution estimée des prestations prévues pour 2012, une adaptation du niveau de personnel qualifié s'avérait indispensable pour permettre de réaliser les prestations à réaliser en 2012. Au vu des discussions concernant les déficits structurels occasionnés par l'application de coefficients d'intensité pour les prestations d'activités en groupe, la CNS a consenti à intégrer partiellement les revendications de la COPAS pour compenser cet état de fait.

Concernant spécifiquement le secteur des RAS, il a été donné suite à la revendication de la COPAS demandant la valorisation d'un taux d'infirmiers entre 16% et 17% dans le personnel global intervenant auprès de la personne dépendante. Par ailleurs, au vue du développement constaté des prestations à la charge de l'assurance maladie, la CNS a formulé la demande de procéder à une adaptation des ETP des kinésithérapeutes. En outre, comme les années précédentes, la CNS a revendiqué le plafonnement des frais de publicité.

### **Le déficit structurel chronique des centres semi-stationnaires**

Entamées en 2010, les réflexions relatives au déficit structurel des centres de jours se sont poursuivies en 2011. Six réunions du groupe de travail « CSS » ont donc eu lieu dont trois avec la CNS.

Lors de ces réunions, les résultats de différentes simulations élaborées lors des réunions préparatoires ont été présentés à la CNS et ce afin de mieux identifier les causes du déficit structurel.

A l'occasion des négociations pour la détermination des valeurs monétaires 2012, un compromis financier provisoire a été trouvé.

Il conviendra cependant pour 2012 de poursuivre les discussions afin d'apporter une réponse adéquate aux gestionnaires des centres de jour.

### **L'analyse financière individuelle des membres**

Comme chaque année après la fixation des valeurs monétaires, la COPAS prépare un dossier faisant l'état des lieux de chaque structure ou de chaque activité des membres par rapport à la



valeur monétaire négociée sur base des données recensées. Une fois ce document envoyé, l'option reste ouverte à tous les membres de demander une rencontre avec le personnel de la COPAS en vue de discussions plus individualisées et d'un échange d'informations entre prestataires et fédération. Quatre entrevues avec différents prestataires ont eu lieu en 2011.

### **Le nouveau modèle de financement ASP pour le secteur Handicap**

Tout au long de l'année 2011, la COPAS a accompagné le secteur handicap dans la poursuite du projet de modélisation d'un forfait ASP à l'utilisateur (accompagnement socio-pédagogique) financé par le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Dix-huit réunions de suivi du projet, auxquelles la COPAS a participé, ont eu lieu en 2011 afin de coordonner les travaux et de planifier la mise en place du nouveau modèle avec les membres et le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Par ailleurs, neuf réunions du groupe de travail « modèle ASP » ont permis de consolider les données pour déterminer différents forfaits selon différentes catégories de besoins d'accompagnement des usagers. Pour ce faire, la COPAS a effectué plusieurs recensements auprès de ses membres et a ensuite analysé les données en vue de la consolidation des forfaits.

Ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec la plateforme handicap de l'EGCA.

### **8.2.3 Les travaux relatifs aux conventions collectives de travail**

#### **Les négociations CCT SAS**

En matière de convention collective de travail du secteur d'aide et de soins et du secteur, les parties signataires, à savoir d'une part les ententes patronales COPAS, EFJ, EGCA, EGIPA et EGMJ et, d'autre part les organisations syndicales OGBL et LCGB, ont signé en 2011 un accord prévoyant le paiement d'une prime unique de 1,5% pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2011, reconduite par accord tacite d'année en année, sauf si l'une des parties signataires la dénonce en temps utile. Cet accord, déclaré d'obligation générale suivant règlement grand-ducal du 23 novembre 2011, précise que le paiement de la prime unique se fera jusqu'à la signature d'une nouvelle convention, ou à défaut, jusqu'au constat de l'échec des négociations résultant du procès-verbal de non-conciliation, mais au plus tard jusque fin 2012.

Parallèlement à l'élaboration et à la signature de l'accord précité, les parties signataires ont continué les réflexions pour l'élaboration d'un modèle permettant la mise en place d'une convention collective de travail prévoyant une rémunération selon les fonctions.

Pour la réalisation de ces deux démarches, un nombre élevé de réunions de la délégation de négociation composée des ententes patronales et des syndicats, du groupe de travail composé également des ententes patronales et des syndicats et du comité de pilotage composé des seuls représentants des ententes patronales a eu lieu pendant l'année 2011.

#### **La participation à la commission UFOCOR**

La COPAS a participé à trois réunions de la commission UFOCOR en 2011. Pour rappel, cette commission vise la valorisation de la formation continue des salariés administratifs et des salariés socio-éducatifs.

### **8.2.4 La participation de la COPAS aux réflexions relatives aux formations pour le secteur**

#### **Le projet de création d'un BTS spécialisé infirmier gériatrie**

La COPAS a été à l'initiative de la création d'un futur BTS spécialisé infirmier spécialisé en gériatrie. Pour ce faire, trois réunions ou rencontres ont eu lieu à ce sujet en fin d'année 2011

pour esquisser les contours d'un tel projet notamment avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Les discussions concernant la faisabilité et l'organisation de cette nouvelle formation seront poursuivies en 2012.

### **La participation à différentes instances**

La COPAS a participé aux commissions et instances suivantes au courant de l'année 2011 :

- Commission nationale des professions de santé (CNPPS – 1 réunion),
- Commission aux fonctions d'aide-socio familiale (3 réunions),
- Groupe de travail chargé d'élaborer les modules en entreprise de la formation de l'Auxiliaire de vie (11 réunions)
- Commission nationale des programmes des aides-soignants
- Commission des examens des auxiliaires de vie,
- En tant qu'évaluateur à la commission de validation des acquis de l'expérience mise en place par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour les professions d'éducateur diplômé, d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie (plus de vingt dossiers traités)
- Groupe de travail sur la réforme de la formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie (1 réunion).

### **Publication d'un document synthétique reprenant l'ensemble des formations et qualifications pouvant conduire à travailler dans le secteur des aides et soins**

Comme indiqué dans le rapport d'activité 2010, la COPAS a publié en 2011 sur son site internet un document synthétique reprenant l'ensemble des formations et qualifications pouvant conduire à travailler dans le secteur des aides et soins auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles psychiatriques.

### **L'accueil d'un stagiaire du Neie Lycée**

Comme l'année passée, la COPAS a accueilli un stagiaire du Neie Lycée, Nicolas Lim en classe de 4<sup>ième</sup>, pour quatre journées de prise de contact avec le monde du travail et plus particulièrement avec l'activité d'analyse financière et comptable de la COPAS.

## **8.2.5 La communication**

### **Publication de trois COPASNews au cours de l'année 2011**

Comme chaque année depuis 2008, la COPAS a publié trois éditions de la COPASNews en 2011. Celle-ci se fait l'écho des objectifs poursuivis par les prestataires du secteur des aides et soins, des visions pour l'avenir, des difficultés rencontrées au quotidien, etc. Un des membres de la COPAS est également présenté dans chacune des éditions.

### **Alimentation du site internet [www.copas.lu](http://www.copas.lu)**

Tout au long de l'année, la COPAS a alimenté son site internet de diverses publications internes, d'informations ou d'évènements organisés par ses membres, de nouveaux textes législatifs, etc.

Deux rencontres ont eu lieu avec la société prestataire de service pour améliorer certaines fonctionnalités du site à l'égard des membres.

**Conférence : « Le droit aux choix, à l'expression, à la qualité de vie et au bien être des usagers : des bonnes pratiques aux représentations sociales des usagers âgés et en situation de handicap dans la société »**

Celle-ci s'est tenue au Centre intégré pour personnes âgées « Blannenheem » à Berschbach/Mersch le 19 mai 2011 et a réuni plus de 80 participants.

Diverses bonnes pratiques et projets menés par les membres de la COPAS avaient alors été présentés (MDS An de Wisen, Tricentenaire, Hospice civil de la Ville de Luxembourg, Hospice civil de la ville de Remich).

En seconde partie de conférence, Madame Bernadette Puijalon, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil, M. le Dr Jean-Claude Leners et M. Paul Kremer ont partagé avec l'auditoire diverses réflexions sur la place et les représentations sociales des usagers âgés et en situation de handicap de la société.



*Table-ronde, conférence 19 mai 2011*

## 8.2.6 Divers

La COPAS a également participé à différentes autres activités et conférences au cours de l'année 2011, dont notamment :

- aux travaux du Conseil supérieur des personnes âgées (3 réunions),
- en tant qu'évaluateur du prix luxembourgeois de la qualité 2011,
- aux travaux du projet e-santé,
- à diverses conférences organisées par ses membres et les partenaires publics.



*Conférence EDE, Prague, Octobre 2011*

## Quelques photos supplémentaires pour illustrer l'année 2011



*Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011*



Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2011



Repas suite à l'assemblée générale du 24 mars 2011



Repas suite à l'assemblée générale du 24 mars 2011



Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011